

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Patrick LECERF	A	Pauline DOGNE
P	Amélie SAUVAGE	P	Marie-Noëlle MINGUET
P	Pierre SILVESTRE	A	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
P	Daniel THONON		Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS	P	Michel TELLER
P	Vincent LOBET	P	Frédéric LECARTE
E	Rémi NUYS	P	Aline VAN MULLEM
P	André QUOILIN	P	Michel HAMTIAUX
	Marie AUTRIQUE	E	Mathilde VAN LAER
Autres			
P	Axelle RENARD		
A	Michel LEGROS		
P	Maud LACASSE		

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la réunion du 30/03/2023
2. Demande de permis d'urbanisme introduite par Madame COUQUELET Laurence visant le placement d'une unité d'habitation mobile de type « Tiny-house » à vocation touristique sur un bien sis à 4180 Hamoir rue de Liège, 33.
3. Divers

M. KRIESCHER ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres. Il s'agit de la troisième réunion de la CLDR-CCATM en 2023.

1. Approbation du PV de la réunion du 30/03/2023

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Demande de permis d'urbanisme introduite par Madame COUQUELET Laurence visant le placement d'une unité d'habitation mobile de type « Tiny-house » à vocation touristique sur un bien sis à 4180 Hamoir rue de Liège, 33.

La tiny-house sera située en zone agricole et Madame COUQUELET n'est pas agricultrice ; il est donc nécessaire d'obtenir une dérogation au plan de secteur et l'avis de la CCATM. Ce tiny-house sera mobile, en sapin avec des châssis gris et se positionnera à côté de la maison. Il n'y a pas de raccordement CILE mais bien un puits dans le jardin. L'égouttage de la maisonnette mobile sera raccordé sur l'égouttage de la maison.

La dimension du petit bâtiment est de 7.44m sur 3.24m. Il est important de signaler que cette maisonnette n'est pas réellement un tiny house car elle ne respecte pas les dimensions légales et autres obligations liées ; il s'agit juste d'une terminologie utilisée pour avoir une meilleure image en tête de ce que Madame COUQUELET souhaite chez elle. Madame COUQUELET, qui possède entre 15 et 20 chiens loups, souhaite faire découvrir cette passion aux touristes qui loueront le tiny-house.

ORES a rendu un avis favorable quant à cette installation et le Développement rural sera également favorable si l'avis du fonctionnaire délégué est positif. En tout cas, aucune domiciliation ne sera possible car la destination est touristique. Il est également possible pour la commune, en rendant son avis, de limiter le permis dans le temps car c'est un habitat sur roues ; il n'y a aucun minimum d'années à respecter.

La CCATM-CLDR marque son accord quant à l'installation de ce tiny-house avec, néanmoins, quelques conditions à respecter :

- Aucune domiciliation ne sera possible ;
- Madame COUQUELET doit installer une micro-station d'épuration pour son habitation et le tiny-house ;
- Le puits qui servira à alimenter le tiny-house devra être déclaré et l'eau contrôlée.

3. Divers

- ✓ Madame RENARD distribue aux membres des feuilles relatives au SDT. Ce point sera discuté lors de la prochaine réunion ;
- ✓ Comme les membres le savent, une procédure est en cours pour revoir le plan de secteur suite aux inondations de 2021. Un bureau d'études a été engagé et va venir présenter son étude le 26 juin prochain à 18H à la Maison des Associations. L'Administration souhaite en faire profiter les membres de la CCATM-CLDR ainsi que quelques membres du personnel et l'ensemble du Conseil communal. De cette manière, tous auront une meilleure vue sur la situation et pourront émettre leurs avis.

M. KRIESCHER remercie tous les membres pour leur participation. La réunion est clôturée à 20H.

Claude KRIESCHER,
Président

Axelle RENARD
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud LACASSE)

Consultation citoyenne relative à la fiche-projet 3.2 :
FILOT – Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de sport et du parking à proximité de la Maison de Village.

14 juin 2023 – 20H – Salle de village de Filot

Pour rappel, cette consultation citoyenne se déroule dans le cadre de l'activation de la fiche-projet 3.2 du PCDR d'Hamoir : FILOT – Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de sport et du parking à proximité de la Maison de Village. Le PCDR est dorénavant terminé depuis juin 2022 et deux projets sont encore actifs : celui-ci ainsi que celui relatif à la création d'une passerelle de mobilité douce à Hamoir centre.

M. ROBERT, du bureau LACASSE-MONFORT, présente le projet à l'assemblée. Il s'agit de la création d'une zone conviviale dans la suite de l'existante, jointe à cette salle ainsi qu'un espace parking. Ce dossier est en cours d'activation depuis quelques années déjà car quelques problèmes ont été rencontrés au moment de l'achat du terrain. Le terrain nu a été subsidié à 60% et les aménagements seront subsidiés à hauteur de 80%. Seul le parking sera financé sur fonds propres (le long du cimetière).

Le projet a été mis à jour récemment et a malheureusement dû être revu car les prix ont fortement augmentés dernièrement et il n'est pas possible pour la Commune de dépasser le budget prévu. Après cette séance de présentation, le dossier sera finalisé sur base de des remarques émises puis une demande de permis devra être introduire, etc. Les démarches ne sont pas encore finies mais le bout du tunnel n'est pas loin.

Comment se présente le projet concrètement ?

- ✓ Chemins en dolomie de couleur jaune
- ✓ Kiosque avec bancs et table
- ✓ Pyramide de cordes pour enfants de 4 à 10 ans avec zone de chute
- ✓ Quelques modules de jeux/sport pour enfants de 4 à 8 ans et de 6 à 14 ans
- ✓ Goal de foot et panier de basket
- ✓ Filet pare-ballon
- ✓ Quelques plantations (massif mellifère et arbres)
- ✓ 5 luminaires avec minuteur possible
- ✓ Panneau didactique

Les citoyens ont été invités à regarder les plans attentivement et formuler leurs remarques auprès de l'auteur de projet.